

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES

Conseil d'administration du 4 mai 2010

Point 14

Délibération n°2010-25 portant approbation de l'adhésion de l'Agence à l'association Pôle mer Bretagne

Le conseil d'administration,

Vu le code de l'environnement, notamment son article R. 334-8,

Délibère :

Article 1 :

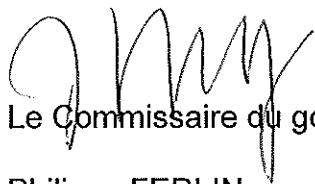
L'adhésion de l'Agence à l'association Pôle mer Bretagne est approuvée.

Article 2 :

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le Président du Conseil d'administration

Jérôme BIGNON



Le Commissaire du gouvernement

Philippe FERLIN



Le Directeur

Olivier LAROUSSINIE

